

Maîtrise en sciences infirmières (IPS santé mentale) - 2260

RESPONSABLE :

Mélanie Coupal
819 623-6214

SCOLARITÉ :

45 crédits, Deuxième cycle

GRADES :

Maître ès sciences

OBJECTIFS :

Le programme de maîtrise en sciences infirmières (profil IPS en santé mentale (IPSSM)) du réseau de l'Université du Québec a pour but de former des infirmières pouvant combiner l'exercice d'une pratique infirmière avancée avec l'exercice d'activités médicales afin de favoriser le rétablissement et la santé de personnes de tous âges vivant avec un trouble mental, y compris un trouble d'utilisation de substances, dans une perspective systémique et familiale dans les milieux de première, deuxième et troisième ligne.

La personne diplômée du programme de la maîtrise en sciences infirmières – Profil IPS en santé mentale sera capable :

- de situer le rôle de l'infirmière en pratique avancée en s'appuyant sur une vision globale de la discipline des sciences infirmières;
- d'exercer un jugement clinique dans toutes situations de soins en santé mentale visant la promotion, le maintien ou le rétablissement de la santé des personnes;
- d'intégrer les résultats de recherches, et ce, dans un champ de spécialisation;
- d'exercer le rôle conféré par l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et infirmiers du Québec;
- d'assumer un rôle de leader clinique, transformationnel et politique dans les établissements de santé, dans la communauté et dans la société et, ce faisant, de contribuer activement au développement de la discipline des sciences infirmières;
- d'intervenir selon différentes approches thérapeutiques, autres que la psychothérapie au sens du Règlement sur le permis de psychothérapeute, découlant des résultats probants pour renforcer la capacité de la personne, des familles ou des groupes à faire face à la maladie;
- de prescrire, d'ajuster et de renouveler les traitements pharmacologiques;
- de détecter les problèmes de santé physique souvent concomitants aux troubles mentaux et amorcer un traitement;
- de travailler en intra et en interdisciplinarité.

NOTE :

Afin de répondre aux exigences conjointes de l'OIIQ et du CMQ menant au titre d'IPS en santé mentale, la candidate devra avoir complété à la fois un DESS de 30 crédits en sciences infirmières (profil IPSSM) et une maîtrise de 45 crédits en sciences infirmières (santé mentale). La réussite du DESS constituera une condition d'admission à la maîtrise en sciences infirmières (profil IPSSM).

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Avoir terminé le DESS en sciences infirmières profil IPSSM de l'UQAT ou d'un autre établissement universitaire québécois avec l'obtention d'une moyenne d'au moins 3,0 (sur 4,3).

Toute personne candidate ayant terminé le DESS en sciences infirmières profil IPSSM d'une autre université québécoise doit également démontrer qu'elle respecte les conditions d'admission suivantes :

Être infirmière ou infirmier, détenir un permis de l'OIIQ, être inscrite ou inscrit comme membre active ou actif au tableau de l'OIIQ et en faire la preuve.

Détenir un baccalauréat en sciences infirmières obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3).

Posséder des connaissances récentes de niveau 1er cycle universitaire en fondements de la discipline infirmière, méthodes de recherche et statistiques.

Avoir complété 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers, dont 1680 heures auprès de la clientèle présentant des troubles mentaux.

Avoir une connaissance suffisante de l'anglais.

Avoir obtenu une moyenne suffisante sur la grille de sélection du comité d'admission.

MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les personnes candidates qui ont terminé le programme de DESS en sciences infirmières profil IPSSM de l'UQAT sont admises en priorité à la maîtrise, si elles respectent les conditions d'admission du programme.

La personne candidate provenant d'une autre université devra effectuer une entrevue de sélection devant le comité d'admission. De plus, une analyse du dossier académique devra être effectuée afin de vérifier la concordance des plans de formation du DESS suivi et de celui de l'UQAT afin de déterminer si des cours supplémentaires devront être suivis par la personne candidate.

PLAN DE FORMATION :

santé mentale

Session 1

MSM6006	Pratique infirmière avancée en santé mentale psychopathologie I (6 cr.)
MSM6016	Pratique infirmière avancée en santé mentale psychopathologie II (6 cr.)

Session 2

MSI6043	Santé familiale et pratique infirmière avancée (3 cr.)
MSI6253	Outils psychométriques : utilisation et pertinence en pratique infirmière avancée (3 cr.)
MSI6305	Interventions en situation de crise (1 cr.)
MSM6001	Pratique infirmière avancée en santé mentale clientèle spécifique I (1 cr.)
MSM6002	Pratique infirmière avancée en santé mentale clientèle spécifique II (2 cr.)
MSM6012	Pratique infirmière avancée en santé mentale clientèle spécifique III (2 cr.)

Session 3

MSI6221	Stage de consolidation en santé mentale (21 cr.)
---------	--

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

Pour s'inscrire au cours MSI6221 Stage de consolidation en santé mentale (21 cr.), il faut avoir complété 24 crédits du programme.

NOTES :

AIDE FINANCIÈRE

Bourses : l'étudiante inscrite à temps complet est admissible à différentes bourses d'études offertes par des organismes professionnels (OIIQ), privés et publics.

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

Imprimer ou enregistrer la confirmation du droit d'exercice via www.oiiq.org/droitexercice et l'acheminer par courriel à l'adresse courriel : registraire@uqat.ca